

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-656
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux n°2024-33-MS1 pour le réaménagement
du Conservatoire de musique à Saint-Flour (15100)
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2122-7 permettant de passer un marché similaire à la condition que le montant total des marchés similaires et des marchés de base ne pourra dépasser le montant du seuil de la procédure adaptée ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le marché de base à savoir le marché de travaux n°2024-33 pour le réaménagement du Conservatoire et notamment son lot 6 ;

Vu la décision n°2025-017 du 14 janvier 2025 relative aux choix des titulaires des lots 2, 3, 5, 6, 7 et 8 du marché n°2024-33 ;

Vu la décision n°2025-214 du 25 avril 2025 relative au choix du titulaire du lot 4 du marché n°2024-33 ;

Considérant la réalité des besoins de travaux en menuiserie selon devis ;

Vu la proposition de l'entreprise MERNUISERIE DE LA FLORIZANE, titulaire du lot 6 du marché n°2024-33, pour un montant de 2 292,50 € HT soit 2 751,00 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le marché similaire au lot 6 du marché de travaux n°2024-33 pour le réaménagement du conservatoire (15100 Saint-Flour) avec l'entreprise MERNUISERIE DE LA FLORIZANE pour un montant de 2 292,50 € HT soit 2 751,00 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2025 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 16/10/2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251016-DEC2025-656-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 17 OCT. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

17 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251016-DEC2025-656-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



MENUISERIE DE LA FLORIZANE

S.A.S AU CAPITAL DE 60 000 €
4 ZI la Florizane – 15100 SAINT FLOUR
Tél. 04 71 60 37 21 – Fax 04 71 60 41 84
e-mail : contact@menuisieriedelaflorizane.fr

N° RGE E-E48580

Qualifications QUALIBAT 3511 et 4322
AXA France – Agence HUGONENC et FORETNEGRE à AURILLAC
Police n°0000010566532604

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'Entreprises Rozier Coren

15100 SAINT FLOUR

SAINT FLOUR, le 16 septembre 2025

DEVIS ESTIMATIF

Référence : 00000979

N/Réf. :

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE 15100 SAINT FLOUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

RCS AURILLAC 491 301 545 – APE 4332A – SIRET 491 301 545 00019 – N° ITVA : FR 26 491 301 545

CA 16806 04821 29677165001 58 – BP 16807 00397 40321185001 58

CONDITION D'EXECUTION ET DE REGLEMENT DES TRAVAUX SUIVANT NORME NF P03-001

En l'absence de précision dans le présent contrat, la norme AFNOR NF P03-001, de décembre 2000, vaut pièce contractuelle complémentaire.

Accusé de réception en préfecture
025-200066660-20251016-DEC2025-656-AU
Date de réception : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Fourniture et pose d'un décochoc avec profil de finition sur une hauteur de 0.80 m en plus de la plinthe	ML	19,50	87,50	1 706,25
Fourniture et pose d'une cimaise en médium de 0.20m	ML	8,75	67,00	586,25
Sous-total				2 292,50
" Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant au prix des matières premières et des produits au niveau international, les prix unitaires sont susceptibles de subir des variations par rapport aux prix figurant dans la présente offre. Dès lors, le client accepte expressément, par la signature du présent marché, que le prix des postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits au moment de la livraison". Durée de validité du devis : 1 MOIS				

Total H.T.	2 292,50
Total T.V.A. 20,00 %	458,50
Total T.T.C.	2 751,00
TOTAL T.T.C. (Euros)	2 751,00

Bon pour Accord.

A : le : / /

Signature Client :**La Présidente
Emilie ROQUES****MENUISERIE DE LA FLORIZANE**

Zi la Florizane

15100 SAINT FLOUR

Tél. : 04 71 60 37 21 - Fax : 04 71 60 41 84

Siret : 491 601 545 00019 - APE : 4332A